



CONSEIL
DU PATRIMOINE
DE MONTRÉAL

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

Montréal 

Production

Direction et mot du président

Peter Jacobs

Coordination, rédaction principale et recherche iconographique

Julie St-Onge

Contributions

Geneviève Gagnon

Hilde Wuyts

Révision

Frédéric Simonnot, Perception communications

Conception graphique

19592 (03 -2018)

Service des communications

Ville de Montréal

Disponible sur le site Internet du Conseil du patrimoine de Montréal :

ville.montreal.qc.ca/cpm

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2018

978-2-7647-1610-6 – imprimé français

978-2-7647-1609-0 – PDF français

Tirage : 125 exemplaires

Pour plus d'information :

Conseil du patrimoine de Montréal

303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage, bureau 6a-26

Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Téléphone : 514 872-4055

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT	5
ENJEUX DE L'ANNÉE 2017	7
Adoption d'un Plan d'action en patrimoine.....	9
Loi sur la métropole.....	10
Portée et limites du règlement du CPM.....	10
Conciliation entre développement et conservation du patrimoine.....	11
Gestion et entretien du patrimoine.....	13
Patrimoine naturel et paysager.....	16
Réaménagement du domaine public et de places.....	21
PERSPECTIVES POUR 2018	23
Observatoire en patrimoine.....	25
Reconnaissance du patrimoine autochtone.....	25
Reconnaissance et protection du patrimoine matériel et immatériel.....	26
Statut du comité de toponymie.....	27
Avenir des ensembles institutionnels historiques autour du mont Royal.....	27
SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS S'ADRESSANT À LA VILLE	29
ANNEXES	33
Annexe 1 : Mission et mandat du CPM.....	35
Annexe 2 : Structure organisationnelle et composition du CPM.....	39
Annexe 3 : Bilan des activités du CPM et du comité mixte.....	44



Mot du président

Entre le fleuve et la montagne

Les régimes naturels qui entourent l'île de Montréal renferment une biodiversité aquatique et terrestre d'une grande variété. Les peuples qui s'y sont établis depuis des siècles ont laissé des témoins riches qui constituent aujourd'hui le patrimoine immatériel et matériel de Montréal. La conservation et la mise en valeur de ce riche et parfois fragile legs est au cœur du défi du Conseil du patrimoine de Montréal.

Notre patrimoine est vivant et en constante évolution. Il ne suffit pas de le reconnaître, de le nommer et de l'inscrire sur une liste pour ensuite le figer. En tant qu'héritage, il doit être non seulement conservé, mais aussi bien géré afin qu'il soit reconnu comme essentiel à l'identité et à la fierté des Montréalais.

C'est dans ce sens que le rapport d'activités de l'année 2017 du Conseil du patrimoine de Montréal insiste sur le nouveau Plan d'action en patrimoine de la Ville de Montréal. Conçu comme une mise à jour de la Politique du patrimoine adoptée en 2005, il guidera les actions de la Ville pour les cinq prochaines années. Le Conseil du patrimoine appuie cette initiative, et plus particulièrement les composantes innovatrices du financement, ainsi que l'accent mis sur les partenariats à construire avec les organismes gouvernementaux, le milieu universitaire et l'ensemble des citoyens.

Nous insistons aussi sur le besoin de conserver et de mettre en valeur le patrimoine des Premières Nations et de développer des outils stratégiques pour assurer le maintien de l'intégrité des sites patrimoniaux tels que l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet, aussi bien que des secteurs de la ville qui renferment un patrimoine vernaculaire. Enfin, nous nous soucions de la sauvegarde des écoterritoires de l'île de Montréal, des grands parcs, des places publiques et de l'ensemble des espaces verts urbains qui abritent une diversité écologique qui contribue notamment à diminuer nos îlots de chaleur et confèrent à la ville sa magnifique richesse naturelle.

L'année 2017 a représenté de grands changements pour la protection du patrimoine à Montréal, alors que l'adoption du projet de Loi sur la métropole a modifié les responsabilités de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications en cette matière. Ce faisant, l'article de la Charte de la Ville de Montréal qui permettait la constitution du Conseil du patrimoine a été supprimé. Bien que cette modification ne résulte pas en la disparition du Conseil, cela le fragilise et cause une ambiguïté quant à son statut, qui devra être précisé.

Le Conseil du patrimoine accorde une importance toute particulière à l'intégration des stratégies relatives au développement durable au sein des projets de conservation et de mise en valeur du patrimoine. Pour lui, il importe de considérer les nouvelles constructions et les modifications réalisées sur des bâtiments et espaces verts existants comme un legs pour les générations futures. Elles doivent être conçues dans une perspective de durabilité et de qualité, tant au niveau de la conception qu'au niveau des matériaux utilisés et de la réalisation.

Le défi est de taille, mais nous sommes convaincus que la conservation et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel de la ville représentent une condition essentielle au maintien et au développement de la qualité de vie à Montréal.

Bonne lecture,

A handwritten signature in black ink that reads "Peter Jacobs." The signature is written in a cursive, flowing style.



ENJEUX DE L'ANNÉE 2017

Les enjeux de 2017

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine. Il a pour mission d'analyser des projets concernant des sites ou des bâtiments patrimoniaux et de produire des avis à l'intention des élus du conseil municipal afin d'éclairer leur prise de décision à ce sujet¹. Dans ses avis, le CPM formule aussi des recommandations et des commentaires destinés aux professionnels qui œuvrent au projet. Les membres du CPM ont comme objectif la collaboration avec les services et arrondissements de la Ville et la bonification des projets qui leur sont soumis.

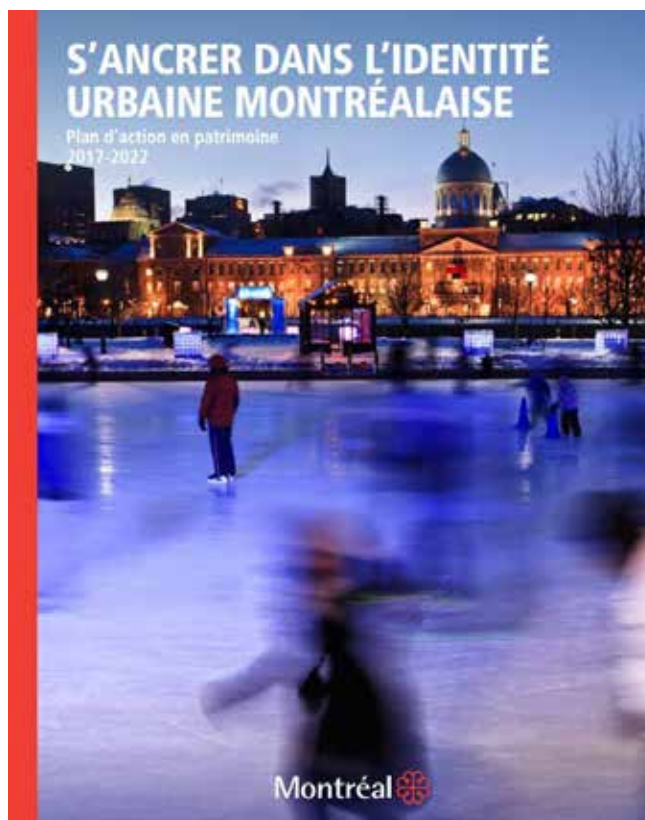
La présente section résume les enjeux majeurs qui émanent des dossiers que le CPM a analysés en 2017, mais se concentre surtout sur les avis rendus publics au moment d'écrire ces lignes². Elle est suivie d'une réflexion sur certains enjeux à suivre en 2018.

Adoption d'un Plan d'action en patrimoine

L'année 2017 a été porteuse d'un engagement fort de la Ville de Montréal envers la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine par l'adoption d'un Plan d'action en patrimoine tenant lieu de mise à jour de la Politique du patrimoine, adoptée il y a près de 13 ans. Ce projet repose sur une démarche de concertation très positive, qui a rassemblé une variété d'acteurs en patrimoine.

Le projet de Plan d'action a été présenté une première fois au CPM en février, puis à nouveau en juillet, conduisant à la production d'un avis préliminaire, puis d'un avis final public. Portant un vif intérêt à cette démarche, le CPM a également déposé un mémoire sur le projet dans le cadre des consultations publiques menées par la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports en mai 2017³. Les recommandations figurant dans son mémoire reposent sur des problématiques qu'il a soulevées dans des avis publics produits tant en 2017 qu'au cours des années précédentes. Comme plusieurs objectifs et moyens de mise en œuvre mentionnés dans le Plan d'action touchent des enjeux auxquels le CPM a fait face en 2017, des liens ont été faits dans le texte qui suit, dans la mesure du possible.

Le CPM se réjouit de plusieurs aspects novateurs de ce Plan d'action, qui prescrit une nouvelle approche à Montréal pour la protection et la mise en valeur du patrimoine ainsi que de nouvelles façons de faire transversales, lesquelles intègrent tous les acteurs concernés. Par cette approche, la Ville reconnaît et affirme que le patrimoine n'est pas seulement sa responsabilité, mais celle d'un ensemble d'acteurs gouvernementaux et institutionnels, d'organismes publics et privés ainsi que des citoyens eux-mêmes. Le CPM fait également sienne la notion de patrimoine telle qu'elle est définie dans le Plan d'action, qui reconnaît qu'elle a évolué et n'est plus seulement associée à des objets à conserver, mais s'étend dorénavant aux milieux de vie.



Adopté en août 2017, le Plan d'action en patrimoine présente les quatre principales actions de la Ville en cette matière pour les cinq prochaines années.

1 Les dossiers sur lesquels le CPM doit produire un avis sont détaillés dans la section Mission et mandat du CPM, à la page 35.

2 Notons que les avis préliminaires et les commentaires, de même que les avis à propos de projets qui n'ont pas encore fait l'objet d'une décision par le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement, n'ont pas été résumés ici puisque leur contenu n'est pas public. Toutefois, la liste de l'ensemble des avis préliminaires, avis et commentaires émanant du Conseil du patrimoine de Montréal et du comité mixte en 2017 peut être consultée en annexe, à la page 46.

3 Le mémoire du Conseil du patrimoine de Montréal sur le projet de Plan d'action en patrimoine 2017-2022 peut être consulté sur son site Internet : ville.montreal.qc.ca/cpm dans la section Publications. Le Plan d'action en patrimoine 2017-2022 peut être consulté sur le site de la Ville, dans la section Patrimoine.

Loi sur la métropole

L'adoption en septembre dernier du projet de loi 121 (Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec, ou Loi sur la métropole) a soulevé de nombreuses questions quant au mandat et aux pouvoirs du CPM en tant qu'instance consultative de la Ville. En effet, ce projet de loi modifie la Charte de la Ville de Montréal et, par le fait même, en supprime les dispositions créant certains organismes consultatifs, dont le CPM, laissant à la Ville le pouvoir de les maintenir en fonction. Ce changement législatif fragilise le statut du CPM et a par conséquent causé beaucoup d'inquiétude, tant en son sein qu'en celui d'autres organismes liés au patrimoine et chez les citoyens en général.

Le projet de loi 121 modifie également la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) pour prévoir l'exercice, par la Ville, de certains pouvoirs jusque-là exercés par le ministre de la Culture et des Communications. Bien que les détails restent à définir, ces nouvelles responsabilités accordées à la Ville de Montréal impliquent que de nombreuses demandes de permis pour des travaux effectués dans des sites ou sur des bâtiments ayant un statut patrimonial de juridiction provinciale, tels que le site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal), seront dorénavant traitées par la Ville plutôt que par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Le mandat du CPM étant, de manière large, de produire des avis et de formuler des recommandations sur des projets concernant des bâtiments et des sites ayant un statut patrimonial en vertu de la LPC, il s'attend à ce que son mandat soit conséquemment revu ou élargi pour tenir compte de ces nouveaux pouvoirs en matière de gestion et de protection du patrimoine.

Portée et limites du règlement du CPM

L'adoption du Plan d'action en patrimoine et du projet de Loi sur la métropole met aussi en relief certaines lacunes réglementaires.

En effet, d'un côté, le CPM constate que certains projets devant lui être obligatoirement présentés pour avis en vertu de son règlement ne comportent en réalité presque aucun enjeu patrimonial. C'est le cas notamment d'un projet d'ajout d'une passerelle entre des édifices situés sur l'avenue de Gaspé, dans une aire de protection d'un immeuble patrimonial classé (monastère des Carmélites). Bien que son avis fût obligatoire, ce projet ne représentait pas d'enjeu patrimonial particulier.

D'un autre côté, le CPM note que de nombreux projets aux enjeux patrimoniaux importants ne sont pas tenus



Construit en 1894 par l'architecte Edward Maxwell pour le compte de la bijouterie Birks, fondée en 1879 par Henry Birks, le célèbre édifice du square Philips est aujourd'hui en voie d'être transformé en hôtel-boutique.

pour autant d'obtenir son avis. Par exemple, le projet de transformation de l'édifice Birks situé face au square Philips, pourtant d'une grande valeur patrimoniale, a été présenté au CPM à sa demande. Il vise l'ajout de deux étages et la transformation partielle de l'édifice en hôtel. Dans son avis, le CPM a questionné l'arrimage stylistique entre l'édifice ancien et l'agrandissement, jugeant que celui-ci devait faire écho au premier. Considérant que les terrasses du cinquième étage et la toiture du sixième étage seront très visibles depuis les édifices environnants, il a également recommandé une attention particulière dans leur traitement.

Enfin, la plupart des projets qui visent des bâtiments ou des sites ayant un statut patrimonial provincial n'ont pas à être présentés au CPM⁴. Suivant le processus d'encadrement en vigueur dans les sites disposant d'une reconnaissance provinciale, seul l'avis du MCC est requis. Dans le cadre du Règlement de délégation aux arrondissements, le CPM peut toutefois demander que ces projets lui soient présentés pour avis lorsqu'ils représentent d'importants enjeux patrimoniaux. Dans ces cas, il considère essentiel que son avis soit coordonné avec celui du MCC, et il espère donc que le transfert de pouvoirs en vertu de la Loi sur la métropole permettra de régler cette ambiguïté.

Conciliation entre développement et conservation du patrimoine

La conciliation entre la conservation du patrimoine et le développement urbain préoccupe le CPM depuis plusieurs années. Le patrimoine est bien souvent vu comme une contrainte ou un frein au développement. Sans être réfractaire à la densification, le CPM est d'avis que cela doit

se faire dans l'objectif de créer des milieux de vie de qualité tout en respectant le patrimoine, c'est-à-dire en valorisant autant que possible l'existant. Plusieurs projets sur lesquels il s'est penché en 2017 font état de cet enjeu.

Pression liée à l'augmentation des hauteurs permises

La pression du développement liée notamment à l'augmentation des hauteurs permises dans certaines zones du centre-ville ou à la revitalisation de secteurs est un problème important auquel le CPM fait face depuis plusieurs années. Que doit-on comprendre lorsque le Plan d'urbanisme permet des hauteurs de 65 mètres dans certains secteurs, alors que des immeubles remarquables existants sont nettement moins hauts?

En 2017, le CPM s'est penché sur le projet du 2100-2122, rue De Bleury, visant la démolition de la presque totalité des trois édifices de trois étages construits autour de 1870 et l'intégration de leur façade à une tour de 25 étages. Dans son avis, le CPM s'est dit très préoccupé par le devenir des bâtiments résidentiels qui subsistent dans le secteur du centre-ville. Ces immeubles de faible gabarit sont mis en péril par la valeur foncière des terrains qu'ils occupent, qui rend leur conservation et leur intégration au sein des projets de développement aléatoires, d'autant plus que la raréfaction des terrains vacants au centre-ville induit une pression supplémentaire sur ces immeubles. Compte tenu de cette précarité, ils souffrent également d'un déficit d'entretien, à l'encontre duquel très peu de procédures administratives et juridiques sont engagées.



Cet extrait d'un plan d'assurance-incendie illustre l'emplacement des trois édifices de style néo-roman construits vers 1870, portant aujourd'hui les adresses 2100-2122, rue De Bleury. Un important projet de transformation prévoit l'intégration de leur façade à une tour commerciale et résidentielle de 25 étages. (Charles E. Goad, Atlas of the City of Montreal and Vicinity, 1912-1914, vol. 1, planche 7 (détails))

4 Pour plus de détails sur le règlement du CPM et les projets qui doivent obtenir un avis, consulter l'annexe 1 à la page 35.

Le CPM a recommandé que la Ville adopte des mesures permettant de répertorier ces édifices et dresse des plans d'intervention avant qu'il ne soit trop tard. Il souhaite aussi qu'elle accompagne et soutienne les propriétaires concernés dans leurs démarches de conservation et de mise en valeur du patrimoine. Cela concerne tous les types de patrimoines, mais en particulier le patrimoine vernaculaire⁵. Le Plan d'action cite d'ailleurs la pression du développement immobilier et de la densification comme l'un des facteurs pouvant menacer l'intégrité des bâtiments privés patrimoniaux. Le CPM attend avec intérêt de voir comment la Ville choisira de s'y prendre pour atteindre son objectif de diminuer cette pression en harmonisant les intentions de développement et de protection dans des secteurs de densification.

Fragilisation du patrimoine vernaculaire

Le patrimoine vernaculaire sans statut patrimonial est également en situation de fragilité dans les secteurs soumis à de fortes pressions de développement. En effet, de nombreux bâtiments patrimoniaux de petite échelle ont été démolis au cours des dernières années pour laisser la place à de nouvelles constructions. Ce problème touche notamment l'arrondissement du Sud-Ouest, où plusieurs résidences ouvrières ont disparu du quartier historique de Saint-Henri, et l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, dans lequel plusieurs maisons de type « shoebox » sont menacées ou disparaissent déjà. Au sein de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, les demandes d'ajout de mezzanines soulèvent quant à elles la question de la qualité de l'insertion, qui doit être considérée dans l'optique d'éviter de nuire à la lecture du bâtiment et à la valeur d'ensemble du patrimoine du quartier.

Le patrimoine vernaculaire contribue de manière importante à l'ADN de la ville, en formant souvent le fondement de l'ambiance des quartiers. De plus, il constitue un attrait touristique et un outil de développement. Or, de tels bâtiments, qui sont rarement protégés par un statut patrimonial officiel, sont plus sujets à tomber sous le pic des démolisseurs. Comme rempart à cette tendance, le CPM est d'avis qu'il importe d'augmenter la sensibilité à ce type de patrimoine et à faire preuve de plus de vigilance. En ce sens, il apprécie que la Ville ait mentionné, dans son Plan d'action, la méconnaissance de l'intérêt patrimonial des bâtiments du patrimoine vernaculaire parmi les facteurs le menaçant.

À ce propos, le CPM tient à mettre en lumière les démarches positives de l'Arrondissement du Sud-Ouest afin de mieux faire connaître le patrimoine de ses quartiers anciens. Une consultation publique a été organisée en mai 2017 afin de présenter la démarche de caractérisation du secteur et de lancer la préparation d'un guide de connaissance et de sensibilisation. Celui-ci vise à renseigner les citoyens sur la nécessité de préserver le patrimoine modeste des anciens noyaux villageois de Saint-Henri et, de manière plus précise, à les guider dans l'entretien, la réparation ou le remplacement des éléments architecturaux dans le respect de leurs caractéristiques d'origine. Le CPM souligne l'aspect très positif de cette démarche, qui vise à contrer la disparition des composantes architecturales d'origine, ainsi que des techniques et des matériaux traditionnels⁶. Cela constitue une action fort positive qui permettra, espérons-le, de mieux préserver le caractère patrimonial vernaculaire des quartiers anciens.



Aujourd'hui menacées, la plupart des maisons de type shoebox ont été érigées au début du 20^e siècle. Ci-haut, le 5974, avenue Louis-Hébert, dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, en 1925. En bas, une photographie récente du 5740, rue Saint-André, érigé en 1905.

5 Nous utilisons ici le terme patrimoine vernaculaire pour décrire les bâtiments témoignant d'une architecture propre à un territoire et sa population. La valeur patrimoniale de ces bâtiments ne repose pas tant sur leur valeur architecturale intrinsèque que sur leur représentativité et leur valeur d'ensemble. Cela est parfois décrit comme le petit patrimoine, le patrimoine dit modeste, de quartier ou de proximité, et peut inclure par exemple les anciennes maisons ouvrières de Saint-Henri.

6 Les documents produits par l'Arrondissement Le Sud-Ouest sont disponibles en ligne sur son site Internet, dans la section Patrimoine.

Gestion et entretien du patrimoine

Le 24 mars 2014, le conseil municipal avait adopté une motion invitant les arrondissements à répertorier les bâtiments d'intérêt patrimonial sur leur territoire et à déterminer ceux qui étaient vacants, à risque d'être démolis ou dont l'avenir était incertain. Cette motion invitait également les services concernés à étudier la portée et l'application des règlements municipaux relatifs à la protection du patrimoine. Depuis, la Ville a travaillé à la réalisation de l'inventaire et l'Arrondissement de Ville-Marie a publié sa liste. Le Plan d'action désigne la mise à jour du répertoire de vulnérabilité, qui sera partagé par le futur observatoire en patrimoine, comme l'un des principaux enjeux. Cela permettra notamment de porter une attention aux bâtiments vacants afin d'éviter qu'un simple manque d'entretien ne les condamne à la démolition.

Démolitions par négligence

Depuis plusieurs années, le CPM fait face à des cas de manque d'entretien ou à des demandes de démolition concernant des bâtiments situés dans des sites patrimoniaux. Ces derniers ont pourtant reçu un statut patrimonial qui repose notamment sur la qualité architecturale des bâtiments qui en font partie. Le CPM craint que la vacance et le manque d'entretien, menant souvent à des démolitions, n'entraînent la valeur d'ensemble de ces sites patrimoniaux. Il a fait part de son inquiétude à ce sujet à plusieurs reprises dans ses rapports d'activités des années passées, trouvant extrêmement regrettable d'avoir à statuer sur des démolitions imposées par la négligence. Comme il l'avait fait remarquer,



Le patrimoine vernaculaire montréalais s'exprime par différentes caractéristiques architecturales, dont les escaliers en fer forgé qui serpentent devant les façades des plex.



D'inspiration néo-Tudor, le 10875, rue Saint-François-d'Assise, a longtemps marqué l'entrée du parc de l'Île-de-la-Visitation, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Souffrant d'un manque d'entretien depuis plusieurs années, la résidence a fait l'objet d'une demande de démolition.

l'un des facteurs importants de la fragilisation du patrimoine vernaculaire est le manque de moyens réglementaires de la Ville pour imposer l'entretien des bâtiments dans les cas où les propriétaires ne le font pas. Il avait alors réitéré son souhait que la Ville se dote des dispositions nécessaires pour faire appliquer le règlement sur l'entretien des bâtiments et ainsi éviter cette issue irréversible.

En 2017, le CPM a de nouveau fait face à un tel cas, encore une fois au sein du site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet. L'entretien d'une résidence d'inspiration néo-Tudor sur la rue Saint-François-d'Assise a été négligé à un point tel que, combiné à une vacance d'environ deux ans, il a entraîné une demande de démolition de la maison, grandement détériorée et affectée par les moisissures. Dans son avis, le CPM a déploré une énième destruction de bâtiment en raison d'un manque d'entretien. Néanmoins, il a apprécié le souci d'intégration du nouveau bâtiment dans son contexte, voyant d'un bon œil le fait que le propriétaire souhaite conserver le caractère champêtre du lot.

Financement et outils

L'accumulation des démolitions par négligence au sein du site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet rappelle l'absence d'outils réglementaires adaptés spécifiquement au caractère de ce site. Cela fait plusieurs années que le CPM réitère la nécessité de développer un tel outil. Dans ses précédents rapports d'activités, il avait mentionné sa préoccupation au sujet de la gestion des demandes de permis de construction ou de modification dans ce site. Il avait fait remarquer que les règles urbanistiques en vigueur et les outils d'analyse disponibles permettaient difficilement d'en préserver les valeurs patrimoniales. Il avait recommandé que la question des outils réglementaires et financiers relatifs aux bâtiments patrimoniaux des quartiers qui sont protégés par un statut patrimonial fasse l'objet d'analyses et de réflexions par la Ville afin que des mécanismes soient mis en place pour assurer leur protection et leur conservation. Il se réjouit donc que le Plan d'action en patrimoine énonce plusieurs actions en ce sens, dont l'intention de réaliser un plan de protection et de mise en valeur de ce site. Cela constitue un premier pas vers la création d'outils adaptés.

D'autre part, dans son mémoire sur le projet de Plan d'action en patrimoine, le CPM a souligné l'importance de l'enjeu social et patrimonial lié au manque de ressources financières des propriétaires. Comme de nombreux bâtiments patrimoniaux, sinon la plupart, appartiennent à des propriétaires privés, l'aide financière et les incitatifs fiscaux sont essentiels à leur entretien. Le financement est le principal défi à relever. Le CPM attend avec impatience la mise en œuvre des mesures énoncées dans le Plan d'action visant à soutenir financièrement les propriétaires dans l'entretien d'un bâtiment patrimonial soumis aux exigences d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

La question des outils réglementaires adaptés aux sites patrimoniaux touche non seulement les modifications ou les démolitions, mais aussi la cohabitation des fonctions. Le CPM a été consulté en 2017 relativement au projet d'agrandissement de l'Institut Pacifique, situé au 2901, boulevard Gouin Est. Ce projet posait notamment le problème de la cohabitation des fonctions institutionnelle et résidentielle au sein du site patrimonial de l'Ancien-



En constituant le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet en 1992, la Ville de Montréal a reconnu la valeur historique, architecturale et urbanistique du secteur, dont les origines remontent à l'établissement de la mission amérindienne du Fort-Lorette en 1696 et à la construction de la digue des moulins à partir de 1726. Son cadre bâti se caractérise aujourd'hui par son ancienneté et sa diversité.

Village-du-Sault-au-Récollet, ouvrant la porte à une réflexion plus large sur le caractère même du site. Outre les aspects matériels incarnés par les bâtiments, le patrimoine concerne aussi l'immatériel et s'étend aux fonctions et aux usages, incluant les activités communautaires, qui participent à la notion de quartier. Ainsi, malgré les contraintes liées au projet, le CPM en a soutenu la réalisation, considérant que la présence de cette institution sur le site depuis plus de quarante ans profitait à un large bassin de la population, ce qui constitue une composante du patrimoine intangible du site.

Entretien des bâtiments patrimoniaux appartenant à la Ville

Dans son rapport d'activités de 2015, le CPM avait indiqué que la Ville devait prendre les mesures nécessaires pour éviter que la détérioration d'édifices par manque d'entretien n'entraîne des interventions coûteuses ou même leur démolition partielle ou totale. Cette nécessité a été intégrée par la Ville, qui en a fait l'une des quatre actions principales de son Plan d'action et a établi plusieurs moyens de mise en œuvre.

Plusieurs projets concernant la réfection de bâtiments patrimoniaux municipaux ont été présentés au CPM en 2017, ce qui lui a permis de constater le déficit d'entretien de nombreux bâtiments situés dans des parcs. L'un d'eux est la maison du Meunier dans le site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet. Ayant subi un déficit d'entretien depuis 1998, le bâtiment s'est grandement détérioré et nécessite aujourd'hui d'importants travaux de restauration et de réfection. Malgré le fait que cette situation soit particulièrement regrettable, le CPM tient à féliciter le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) pour ce projet de conservation, qui a fort bien été mené et va tout à fait dans le sens souhaité. Dans l'avis qu'il a remis à ce sujet, le CPM a notamment mentionné son appréciation du fait que le budget pour l'entretien de la maison du Meunier soit inclus à cette étape de la conception et voté en même temps que le budget de fonctionnement, ce qui est rarissime. Cette décision assurera son entretien à long terme. Le CPM espère que cela pourra être étendu aux autres bâtiments qui sont propriétés de la Ville.

D'autre part, dans le Plan d'action, la Ville reconnaît que les bâtiments patrimoniaux municipaux, dont ceux qui sont situés à l'intérieur de grands parcs, présentent des valeurs historique et symbolique élevées pour la collectivité. Le CPM

ne peut donc que se réjouir que la Ville accorde une attention particulière au parc La Fontaine, les projets de réfection de la vespasienne, des kiosques de tennis et du bâtiment du pôle Famille – dont il sera question plus loin – lui ayant été présentés au cours de l'année.



La maison du Meunier figure, avec les vestiges des moulins, parmi les seuls témoins de l'activité proto-industrielle qui a eu lieu sur ce site à partir de 1726. Propriété des sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal, le site est ensuite passé entre les mains d'entrepreneurs privés, dont la famille Persillier Lachapelle, puis de compagnies, dont la Montreal Light Heat and Power. La Communauté urbaine de Montréal a acquis le site en 1982. Dans le but de le mettre en valeur, elle a fait démolir la plupart des constructions, ne conservant que certains vestiges, et la maison du Meunier a été transformée pour abriter un bistro ainsi que des bureaux durant plusieurs années. Des travaux de conservation et de restauration visent aujourd'hui à lui redonner cette destination. On la voit ici à quarante ans d'écart, vers 1975, revêtue de crépi, et après sa restauration, en 2017.

Avenir des églises

En 2017, deux projets concernant la transformation ou la réhabilitation d'un lieu de culte ont été présentés au CPM, dans le cadre d'un comité mixte : le projet de remplacement de l'Italian Pentecostal Christian Church, dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, ainsi que la transformation du site de l'église Saint-Victor, dans l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve. Ce dernier implique la démolition du presbytère, dans un état avancé de dégradation, ainsi que des deux tiers du volume de l'église, construits dans les années 1920. Le tiers de l'église sera transformé en centre de jour, jouté de bâtiments d'habitation. Regrettant la disparition de la majeure partie du lieu de culte, le comité mixte a toutefois souligné l'apport positif du projet dans le quartier. Il a formulé plusieurs recommandations visant à accentuer la mise en valeur des caractéristiques subsistantes de l'église au sein du nouveau projet et à garantir la lecture de celle-ci par une plus grande transparence dans la jonction avec les nouveaux immeubles d'habitation. Le CPM est d'avis qu'il est urgent de mieux documenter les possibilités de conservation, de réhabilitation et de requalification des lieux de culte, et ce, dans une démarche collective impliquant les services centraux de la Ville et ses arrondissements.



De style néo-roman, l'église Saint-Victor a été ouverte en 1927 afin de servir la population ouvrière du secteur. Fermée au culte depuis 2015, elle fait l'objet d'un important projet de transformation en vue d'accueillir de nouvelles fonctions.

Patrimoines naturel et paysager

Dans son mémoire sur le projet de Plan d'action, le CPM avait souhaité qu'une action spécifique concernant les patrimoines naturel et paysager soit ajoutée comme cinquième action principale et avait fait plusieurs recommandations à ce sujet. Il avait rappelé que le patrimoine montréalais ne concerne pas uniquement le bâti, mais également les paysages naturels et humanisés, tels que les parcs, places publiques, jardins, territoires agricoles, parcs riverains et écoterritoires.

La notion de patrimoine naturel a suivi le même processus que celle de patrimoine culturel : du monument remarquable à préserver, on est passé à une vision qui inclut le patrimoine vernaculaire des quartiers. Ainsi, au-delà de la protection des sites naturels protégés, on tend graduellement à la constitution et à la préservation de réseaux écologiques. Considérant leur rareté et leur contribution à la qualité de vie, le CPM accorde une grande valeur aux milieux naturels sur l'île de Montréal. Du point de vue des pratiques d'aménagement, il faut viser la pluridisciplinarité et associer les valeurs paysagères culturelles à celles du patrimoine naturel.



Situé à Senneville, le parc agricole du Bois-de-la-Roche est issu de l'ancien domaine du sénateur et «gentleman farmer» Louis-Joseph Forget, constitué à partir des années 1880. La Communauté urbaine de Montréal l'a acquis entre 1970 et 1992, en même temps que plusieurs espaces naturels de l'île, afin de créer un réseau de parcs régionaux. La Ville a annoncé dans son Plan d'action en patrimoine qu'un plan quinquennal d'investissement (2017-2022) donnera la priorité au parc agricole du Bois-de-la-Roche.

Réaménagements au sein d'écoterritoires et de grands parcs

En accord avec la Politique de gestion et de mise en valeur des milieux naturels, le CPM est mis à contribution pour l'évaluation de projets réalisés dans un écoterritoire, lesquels représentent une partie importante des projets qui lui ont été présentés au cours des dernières années. En 2017, il s'est notamment prononcé sur l'avenir du secteur de Pierrefonds-Ouest (écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme) et le réaménagement de la promenade haute de l'île Sainte-Hélène qui, bien que n'étant pas située dans un écoterritoire, concerne le patrimoine naturel et paysager du site patrimonial cité de l'île-Sainte-Hélène.

Le CPM s'est également penché sur plusieurs projets au sein de grands parcs, tels que l'aménagement paysager sur le site des kiosques du lac aux Castors, les interventions artistiques sur la Promenade Fleuve-Montagne et le réaménagement des terrains de tennis du parc Jeanne-Mance, tous trois situés en partie ou en totalité à l'intérieur du parc du Mont-Royal et de l'écoterritoire Les sommets et les flancs du Mont-Royal.

Le projet de promenade Fleuve-Montagne, qui vise la création d'une promenade urbaine reliant deux endroits emblématiques de Montréal, le Saint-Laurent et le mont Royal, a été présenté au CPM en 2015. Par la suite, le projet d'intégration d'œuvres d'art à la promenade lui a été présenté à deux reprises en 2016. Dans le dernier avis qu'il a produit sur ce projet, en 2017, il a rappelé que son mandat ne portait pas sur l'appréciation de la qualité des œuvres, mais sur l'évaluation de leur intégration au milieu et au caractère des sites patrimoniaux dans lesquels elles s'inscrivent. Bien qu'il ait demandé cette information dès 2016, la caractérisation et la compréhension des lieux d'insertion, les principes d'intégration des œuvres dans leur contexte ainsi que l'interprétation et les intentions de l'artiste ne lui ont pas été présentés, ce qui résulte en l'impression que les œuvres ne sont pas ancrées dans le site. Dans ce cas, bien qu'il soit favorable au principe d'intégration d'œuvres d'art, en l'absence de l'information demandée, le CPM a considéré qu'il n'était pas en mesure de prendre position sur le projet.



Développée en 2015, la promenade urbaine Fleuve-montagne rejoint deux éléments identitaires de Montréal et offre aux promeneurs différents points de vue sur des bâtiments et sites patrimoniaux et des interventions artistiques, comme ici au sommet de la rue Peel.

Dans le cadre du projet visant le réaménagement des terrains de tennis du parc Jeanne-Mance, malgré le fait que le Plan directeur d'aménagement ne fût pas terminé, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) a jugé urgent de procéder aux interventions en raison des risques que pouvait poser la dégradation avancée des terrains. Le CPM était néanmoins satisfait que la zone d'intervention ait été restreinte au minimum et que le SGPVMR attende la réalisation du plan directeur d'aménagement avant de procéder à d'autres travaux au sein du parc. Le projet impliquait notamment la réduction de la surface minéralisée de 20 % et le dégagement de la vue sur la montagne, aspects que le CPM a jugés très positifs. Cependant, il a recommandé que l'aménagement des courts de tennis soit réalisé de sorte que la dénivellation respecte davantage la topographie du site.



Les premiers terrains de jeux du parc Jeanne-Mance sont aménagés vers 1910, devenant parmi les premiers terrains de sports organisés de la ville. Les terrains de tennis sont relocalisés en 1959 à leur emplacement actuel à l'angle de l'avenue du Mont-Royal.

Planification globale et plans directeurs

Comme ce dernier projet l'illustre, le CPM a fait face à de nombreuses reprises à des projets réalisés avant même que les outils de planification globale ne voient le jour. Dans son rapport d'activités de 2016, il avait déploré que plusieurs projets concernant des grands parcs de valeur patrimoniale aient été élaborés dans l'urgence, sans planification détaillée, avant même l'adoption d'un plan directeur. Cela concernait notamment les premières phases du Plan d'aménagement et de mise en valeur du parc Jean-Drapeau, comprenant l'aménagement d'un amphithéâtre naturel au sein du site patrimonial de l'Île-Sainte-Hélène. En 2017, le CPM a produit un avis sur une phase subséquente de ce plan : le projet de réaménagement de la promenade haute. Il y a souligné le manque apparent d'arrimage entre les interventions proposées et les secteurs périphériques, en particulier avec la place des Nations. Il a réitéré l'urgence de produire un plan directeur d'aménagement pour l'ensemble du site afin



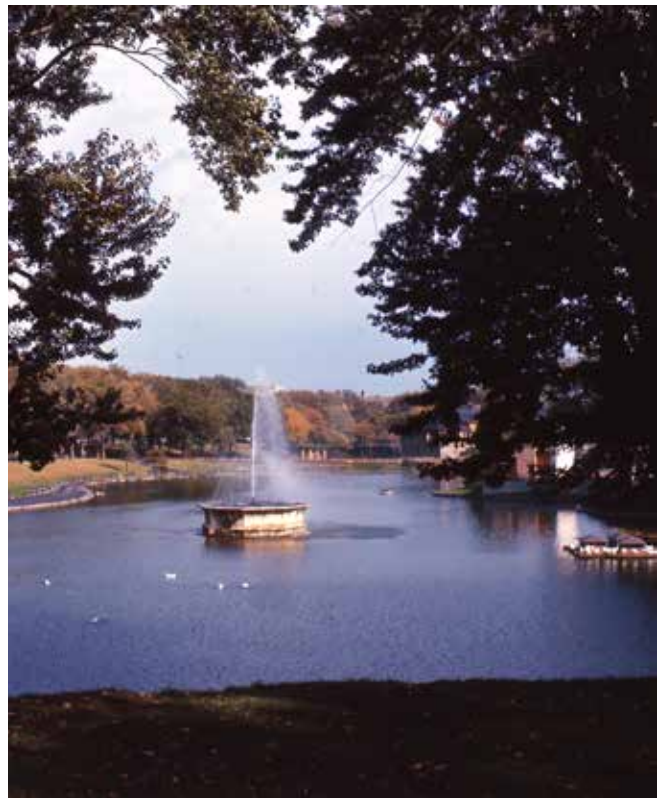
Citée site patrimonial par la Ville de Montréal en 2007, l'île Sainte-Hélène recèle des vestiges de son occupation par l'armée britannique, aussi bien que des témoins de l'Exposition universelle et internationale de 1967, dont cette sculpture d'Alexander Calder, intitulée L'Homme.



Construite en 1931 dans le cadre des travaux d'aide aux chômeurs, la vespasienne du parc La Fontaine est fermée depuis plusieurs années et souffre aujourd'hui d'un état de délabrement avancé. Sa réfection sera entreprise à la suite de l'adoption du plan directeur d'aménagement du parc La Fontaine.

de garantir un meilleur arrimage entre le projet et les autres composantes du paysage culturel et naturel. Le plan directeur aurait ainsi permis l'élaboration d'une stratégie globale d'aménagement de la promenade riveraine de l'ouest de l'île Sainte-Hélène, comprenant les promenades haute et basse.

La Ville a également entrepris plusieurs projets concernant le parc La Fontaine : le réaménagement du pôle Famille, le remplacement des kiosques de perception de tennis, la restauration de la vespasienne et la réfection de la fontaine lumineuse. Le CPM est fort satisfait qu'après avoir souligné son malaise par rapport à la réalisation de projets à la pièce, sans planification globale, le SGPVMR ait entamé les démarches en vue de l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement pour le parc La Fontaine, sur lequel le CPM a produit un avis préliminaire en 2017. Il félicite la Ville, mais plus particulièrement le SGPVMR, d'avoir mis en suspens la réalisation des projets au sein du parc en attendant le dépôt de cet outil de planification, lequel guidera les interventions pour les prochaines années et assurera la cohérence de son aménagement.



À l'époque de son inauguration en 1929, ses jets d'eau allant jusqu'à 20 mètres de haut et ses nombreux jeux de lumière font de la fontaine lumineuse du parc La Fontaine une grande attraction et l'une des plus belles de ce type en Amérique du Nord.

Conservation de la canopée et de la diversité biologique



Inauguré en 1967 sur le versant nord-ouest du mont Royal, l'oratoire Saint-Joseph remplace un plus petit érigé en 1904 par le frère André Bessette. Cet édifice religieux est un lieu de pèlerinage majeur et un attrait touristique de taille.

Une partie des recommandations faites à propos du projet de réaménagement de la promenade haute de la partie ouest de l'île Sainte-Hélène concernait également la perte de la canopée induite par l'abattage de nombreux arbres. Un important effort a été réalisé pour en minimiser la perte par leur remplacement et par l'élaboration d'un plan maître forestier. Toutefois, dans son avis, le CPM a rappelé que la plantation de jeunes arbres ne compensera pas avant plusieurs années, voire décennies, la perte de canopée résultant de l'abattage d'arbres matures. Il a rappelé qu'il importait de compenser la diminution de l'ombre portée des arbres, particulièrement cruciale dans un contexte de réchauffement climatique.

La diversité biologique est également un sujet auquel le CPM accorde beaucoup d'importance dans les projets d'aménagement paysager, dont celui visant les phases 2 et 3 du projet de réaménagement de l'oratoire Saint-Joseph. Celui-ci prévoit notamment la restauration et la reconfiguration des aménagements extérieurs et implique l'implantation de nombreux arbres ainsi que l'augmentation des surfaces perméables, ce que le CPM a jugé très positif. Considérant toutefois que le projet prévoyait trop de surfaces gazonnées, il a recommandé une stratégie de plantation comprenant l'utilisation de plantes couvre-sol de faible hauteur afin d'accroître la diversité biologique.

L'épisode de l'agrile du frêne, qui a conduit à l'abattage de nombreux spécimens au cours des dernières années, a montré à quel point la diversification des espèces est essentielle. Au cours des dernières décennies, ce sont les ormes, que la Ville avait plantés en grande quantité, qui furent décimés en raison de la « maladie hollandaise » : des 35 000 spécimens que comptait le territoire montréalais, seuls quelques-uns ont survécu. Comme il l'a souligné précédemment, afin d'augmenter la résilience, qualité indispensable face aux changements climatiques et aux infestations et maladies susceptibles d'affecter certaines espèces d'arbres au cours des prochaines décennies, et pour s'assurer que la canopée et l'ensemble du couvert végétal ne souffriront pas de la disparition de l'une d'entre elles, le CPM rappelle l'importance de la diversification des essences végétales.

Réaménagement du domaine public et de places

Le Plan d'action précise que la Ville, à titre de propriétaire exemplaire, s'occupe également de la mise en valeur des espaces publics, y compris les paysages « conçus » et les places publiques. Plusieurs projets présentés au CPM en 2017 concernent le domaine public : réaménagement sur la rue Peel et l'avenue des Canadiens-de-Montréal, création d'une place publique à Rivière-des-Prairies, aménagement de la place de la Laurentienne de l'Université de Montréal, transformation de l'esplanade de la place Ville-Marie⁷.

Convaincu que le patrimoine est en constante évolution, le CPM espère que ces projets de réaménagement de places et espaces publics sont le signe d'un certain renouveau. La revitalisation de places et espaces publics, qui forment le squelette de la ville, peut servir de catalyseur pour une transformation d'un secteur urbain significatif. En effet, le réaménagement d'un nouvel espace public peut inciter la régénération du bâti, résidentiel et commercial, attirer de nouveaux commerces et permettre à long terme une revitalisation urbaine. C'est par la revitalisation du domaine public que plusieurs grandes villes telles que Bordeaux,

Budapest ou Barcelone se sont renouvelées. Un exemple éloquent à Montréal est l'aménagement de la place Simon-Valois, dans l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, qui a suscité la revitalisation du secteur périphérique. Par de tels projets de revitalisation d'espaces anciens ou d'ensembles bâtis, le patrimoine peut constituer un levier au développement.



Inaugurée en 2006 sur une ancienne emprise ferroviaire à la jonction des rues Ontario et Valois, la place Simon-Valois est traversée par un lien vert piétonnier qui emprunte le tracé de l'ancienne voie ferrée. Cet aménagement a amorcé la revitalisation de ce secteur du quartier Hochelaga-Maisonneuve.



Construit à partir de 1959, l'édifice de la place Ville-Marie est bientôt accompagné par trois plus petits édifices. Ensemble, ils ceinturent l'esplanade, conçue pour être le cœur du complexe. Modifiée dans les années 1980 pour lui donner les allures d'un parc, l'esplanade fait l'objet d'un nouveau projet de transformation.

⁷ Les avis sur ces projets n'étant pas publics, leur contenu n'est pas exposé ici.

SAULT AU RECOLLET

Scale 33,792 of Nature. 1 mile



ST VINCENT de PAUL

R I V I E R

PERSPECTIVES POUR 2018

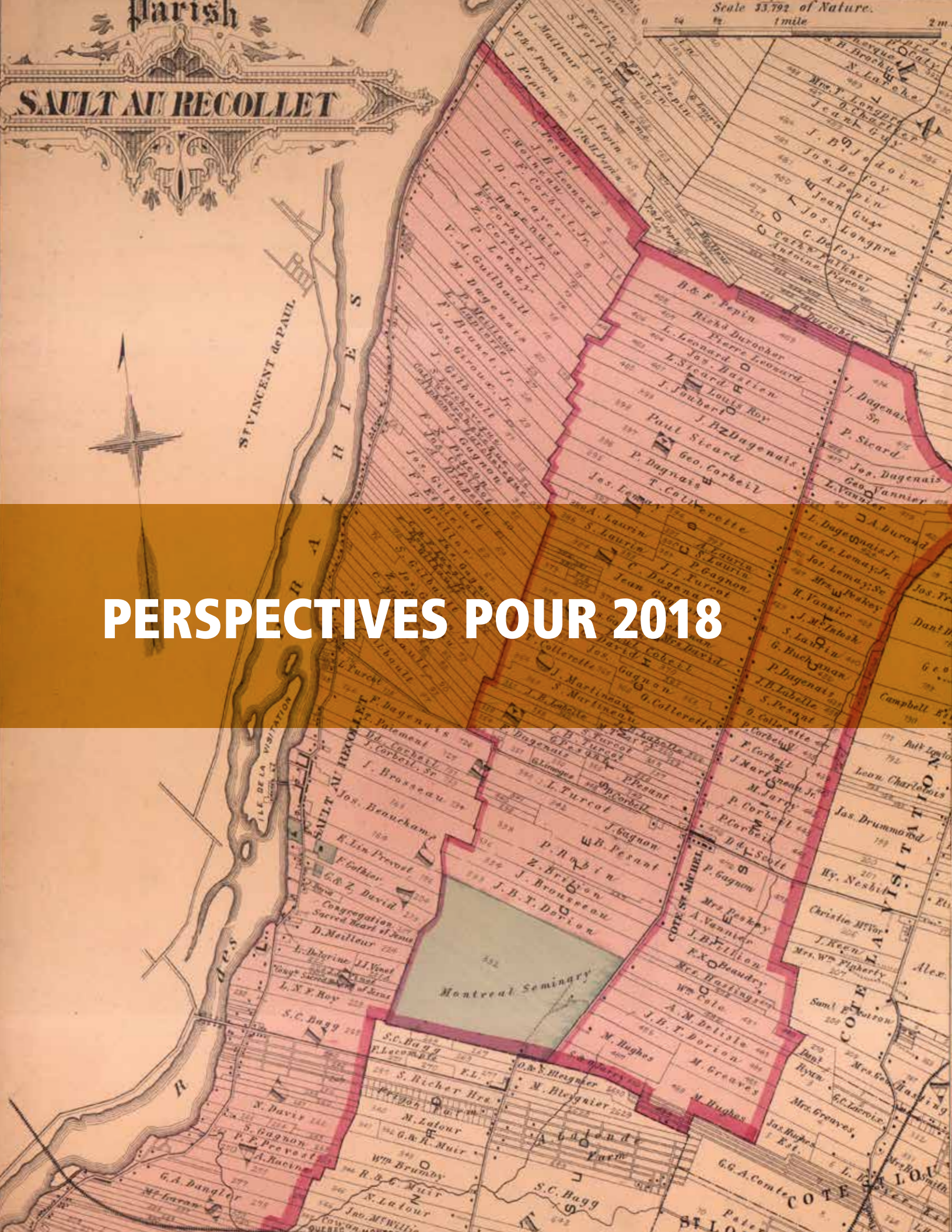
SAULT AU RECOLLET

Montreal Seminary

CORP. ST MICHEL

CORP. NA VISITATION

G.G.A. Comte COVE



Perspectives pour 2018

Au vu des projets sur lesquels il s'est penché et des activités auxquelles il a participé au cours de l'année 2017, le CPM souhaite amorcer certaines réflexions sur les enjeux patrimoniaux qui le préoccupent et qui mériteront, selon lui, une attention particulière de la Ville dans un futur proche.

Observatoire en patrimoine

L'un des objectifs de la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal, adoptée en 2005, était la création d'une « veille patrimoniale », dont la mise sur pied aurait été confiée au CPM. Celle-ci n'ayant pas vu le jour, le Plan d'action en patrimoine a repris cet objectif de création d'un observatoire en patrimoine. Les modalités de sa création et de sa gestion n'ont pas été précisées dans le document, mais cela a néanmoins soulevé de nombreuses questions quant au mandat et aux responsabilités du CPM. Comme il l'a stipulé dans son mémoire, il souhaite, en tant qu'instance consultative de la Ville en patrimoine, jouer un rôle de premier plan dans la mise en place et la gestion de l'observatoire en patrimoine.

Reconnaissance du patrimoine autochtone

La Ville a pris l'engagement d'accorder aux Premières Nations une plus grande place dans la toponymie. En 2017, les armoiries de la Ville ont été modifiées par l'ajout du pin blanc comme symbole de leur contribution à l'histoire montréalaise. Le parc du Troisième sommet du Mont-Royal, sur le sommet d'Outremont, a reçu un toponyme mohawk : Tiohtià:ke Otsira'kéhne. Par ces gestes de commémoration, la Ville a ainsi souhaité reconnaître la place essentielle que les peuples autochtones ont occupée et occupent toujours dans l'histoire et le développement de la métropole.

Hormis ces gestes symboliques au demeurant très positifs, le défi demeure de ramener réellement la présence physique du patrimoine autochtone. Comment peut-on mettre en place des symboles tangibles de la présence des Premières Nations à Montréal? De plus, le CPM se questionne sur les choix politiques motivant ces gestes. Il croit que l'élaboration d'une politique de commémoration, décision annoncée depuis la Politique du patrimoine de 2005 et reprise dans le Plan d'action en patrimoine, aura l'avantage de guider les gestes de la Ville en la matière et d'éviter tout révisionnisme historique à cet égard. Comme cela est précisé dans le Plan d'action, cela conduira à « établir des objectifs et des critères permettant de faire des choix éclairés en matière de commémoration et de situer ces choix dans un contexte comparatif »⁸. Le CPM attend avec impatience la réalisation d'une telle politique et offre toute sa collaboration à la Ville dans ce dossier.



Les premières armoiries de Montréal ont été adoptées en 1833, lors de la création de la municipalité de Montréal. La fleur de lys de la maison royale de Bourbon représente l'élément d'origine française; la rose de la maison de Lancastre, anglaise; le chardon, écossaise; et le trèfle d'Irlande, irlandaise. En 2017, année marquant le 375^e anniversaire de Montréal, la Ville a intégré à ses armoiries le pin blanc comme symbole des Peuples autochtones.

8 Ville de Montréal. *S'ancrer dans l'identité urbaine montréalaise. Plan d'action en patrimoine 2017-2022*. Montréal, Ville de Montréal, 2017, p. 55.

Reconnaissance et protection du patrimoine matériel et immatériel

Le CPM contribue à la reconnaissance du patrimoine montréalais en participant au processus d'octroi de statuts patrimoniaux municipaux. En vertu de son règlement, il produit un avis sur la demande de citation, puis organise les consultations publiques. En 2017, aucun projet de reconnaissance patrimoniale par la Ville de Montréal ne lui a été soumis. Le CPM s'interroge sur le fait que la Ville n'ait accordé aucune reconnaissance patrimoniale depuis la citation du site patrimonial du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada en 2011.

Pourtant, la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel (LPC), en vigueur depuis 2012, accorde davantage de pouvoirs aux municipalités à cet égard, leur permettant dorénavant d'octroyer un statut de citation à des éléments du patrimoine mobilier (documents et objets)⁹; ou encore d'identifier des éléments du patrimoine immatériel, des personnages, des événements ou des lieux historiques, en plus des pouvoirs qu'elles avaient déjà en vue de la citation des éléments du patrimoine matériel (immeubles et sites patrimoniaux).



Le fléché est une technique de tissage aux doigts traditionnelle. Ce savoir-faire textile, transmis par observation et imitation d'une personne à une autre depuis au moins deux siècles, a été désigné élément du patrimoine immatériel par le ministre de la Culture et des Communications en 2016.

Quelques municipalités ont profité de cette occasion pour célébrer leur patrimoine immatériel : Montmagny a reconnu la fabrication artisanale d'accordéons, tandis que Saint-Côme a retenu la pratique de la danse traditionnelle. Or, aucun projet visant le patrimoine immatériel n'a été présenté au CPM, bien que son règlement le permette. Il s'agit pourtant d'une occasion fort intéressante de valoriser et de reconnaître le savoir-faire des artisans montréalais et certaines pratiques traditionnelles. Cela permettrait de mieux le préserver et le transmettre aux générations futures. Le CPM se réjouit que la Ville ait mentionné, dans le Plan d'action, son souhait de reconnaître les pratiques et les savoir-faire artisanaux essentiels à la conservation du patrimoine montréalais. Le CPM espère que la politique de commémoration admettra l'octroi de statuts d'identification à des éléments du patrimoine immatériel et relancera le processus de citation de bâtiments ou de sites patrimoniaux. Cependant, constatant la pause dans l'octroi de statuts de citation à des bâtiments ou à des sites patrimoniaux, le CPM se demande si cette démarche est réellement le moyen le plus adapté pour les protéger.



Fondé en 1840, le club sportif Montreal Snowshoe Club (ci-haut) marque les débuts de l'organisation des sports à Montréal. Ses membres se réunissaient régulièrement pour réaliser une course à la lueur des flambeaux sur les flancs du mont Royal. Ces randonnées nocturnes sont aujourd'hui rappelées par l'événement des Tuques bleues (en bas), créé en 1998 et organisé annuellement par Les amis de la montagne.

⁹ Notons qu'une municipalité peut uniquement accorder un statut à des éléments du patrimoine mobilier dont elle est propriétaire. Pour plus d'information, consulter la Loi sur le patrimoine culturel du Québec.



Créé en 2014, la Chasse-Balçon est un événement musical spontané inspiré des « jams » de balcons de la Louisiane. Contribuant de manière singulière à la vie de quartier, cet événement pourrait-il être un élément du patrimoine immatériel montréalais en témoignant d'une certaine tradition?



Les Forges de Montréal ont reçu un Grand prix savoir-faire lors de l'Opération patrimoine Montréal 2018. Ce prix récompense toute personne ou entreprise qui se distingue par la maîtrise d'une pratique traditionnelle dont la transmission contribue à la mise en valeur du patrimoine montréalais.

Le CPM en profite pour rappeler les actions positives de la Ville dans le renouvellement de l'Opération patrimoine architectural de Montréal, renommée Opération patrimoine Montréal, qui élargit la reconnaissance du patrimoine au patrimoine immatériel en soulignant l'excellence des pratiques et du savoir-faire des artisans.

Statut du comité de toponymie

Le comité de toponymie est le comité consultatif de la Ville de Montréal pour les dossiers relatifs à la toponymie. Son rôle consiste à analyser les propositions et demandes d'attribution de noms de rues, places ou parcs et, après consultation auprès des arrondissements et des services concernés, à faire des recommandations au conseil municipal. Créé en 2004 sous la responsabilité du CPM, il relève maintenant de la Division du patrimoine. Le CPM s'inquiète de l'absence de

statut formel de ce comité, ce qui fragilise sa pérennité. Il espère que la mise en œuvre du Plan d'action sera l'occasion d'officialiser son rôle et de créer des liens avec le CPM.

Avenir des ensembles institutionnels historiques autour du mont Royal

Dans le contexte du déménagement de grandes institutions hospitalières et du déclin des communautés religieuses, de nombreux édifices institutionnels d'importance deviennent vacants, tels que l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (Hôtel-Dieu), l'ancien hôpital Royal Victoria, l'ancien hôpital de la Miséricorde ou l'Institut des sourdes-muettes. Leur vacance et leur préservation préoccupent grandement le CPM, qui croit en l'importance d'avoir une réflexion d'ensemble sur la reconversion de ces grands ensembles institutionnels. C'est pourquoi il se réjouit que le Plan d'action ait ciblé plusieurs moyens de mise en œuvre afin de contribuer à la recherche de solutions pour redonner une vocation à ces bâtiments. Il félicite en outre la Ville d'avoir osé se porter acquéreur de l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph afin de mettre le site en valeur.

À ce sujet, l'année 2018 débute avec la mise en place du premier projet pilote d'occupation temporaire d'un bâtiment patrimonial, tel que cela est énoncé dans le Plan d'action. Le CPM ne peut qu'espérer que cette première expérience sera positive et pourra s'étendre aux bâtiments institutionnels.



Fondé en 1893, l'hôpital Royal Victoria a été bâti au pied du mont Royal, comme plusieurs autres institutions de santé, dont l'Hôtel-Dieu. À la suite du déménagement de l'établissement de soins de santé vers le nouveau Centre universitaire de santé McGill (CUSM) en avril 2015, le complexe de l'hôpital Royal Victoria est vacant. Le CPM est impatient de connaître l'avenir de ce site.



**SYNTHÈSE DES
RECOMMANDATIONS
S'ADRESSANT À LA VILLE**

À la lumière des enjeux en patrimoine de 2017, le CPM recommande à la Ville de :

- Créer des outils adaptés à tous les sites patrimoniaux abritant des bâtiments privés, à l'image du plan de protection et de mise en valeur prévu pour le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet;
- Poursuivre et intensifier les actions menées pour la protection et la mise en valeur de toutes les composantes patrimoniales du parc agricole du Bois-de-la-Roche, qui souffre d'un important déficit d'entretien depuis plusieurs décennies;
- Prendre exemple sur la démarche de l'Arrondissement du Sud-Ouest et sur les guides réalisés par l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour élaborer, pour chaque arrondissement où se trouvent des secteurs anciens comprenant des bâtiments du patrimoine vernaculaire, des guides de connaissance et de sensibilisation afin de renseigner les citoyens sur les bonnes pratiques et les guider dans leurs travaux sur ces bâtiments;
- Diminuer la pression du développement sur les éléments du patrimoine vernaculaire en harmonisant les intentions de développement et de protection dans des secteurs de densification, ainsi que cela est prévu au Plan d'action en patrimoine;
- Mettre à jour le répertoire de vulnérabilité et le diffuser à l'ensemble des acteurs en patrimoine et des citoyens, sans attendre la mise en place de l'observatoire en patrimoine;
- Entamer des démarches en vue de la reconnaissance d'éléments identitaires du patrimoine immatériel montréalais. Parallèlement, réfléchir au processus de

citation de bâtiments et de sites patrimoniaux, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, et en relancer l'octroi, le cas échéant;

- Réfléchir au rôle et au statut du comité de toponymie et officialiser son statut afin de renforcer son mandat;
- Parallèlement, élaborer une politique de commémoration en vue de guider et d'encadrer les gestes de la Ville en cette matière, dont fait partie la toponymie;
- Diffuser les énoncés de l'intérêt patrimonial, les études patrimoniales et les inventaires produits dans le cadre des projets de la Ville, tel que prévu au Plan d'action. Il recommande qu'on trouve une façon de les diffuser sur le site Internet de la Ville en attendant la mise sur pied d'une plateforme numérique destinée à cette fin;
- Arrimer davantage les travaux de fouilles archéologiques et les découvertes de vestiges qui peuvent en découler avec les travaux d'aménagement ou de construction.

Conformément à un moyen de mise en œuvre présenté dans le Plan d'action et visant à « intégrer systématiquement les analyses et les recommandations de nature patrimoniale aux processus décisionnels concernant les lieux visés par les interventions », le CPM rappelle aux Arrondissements et services l'importance de joindre les avis qu'il produit aux sommaires décisionnels relatifs aux projets. Ainsi, il peut pleinement jouer son rôle de formuler des recommandations à l'intention du conseil municipal.



Le musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, a mené durant l'été 2017 des fouilles archéologiques sur le site de la place d'Youville. Plusieurs vestiges découverts témoignent des activités commerciales et politiques qui s'y sont déroulées, en lien avec la présence au 19^e siècle du marché Sainte-Anne, converti en parlement du Canada-Uni alors que Montréal en était la capitale de 1844 à 1849.



ANNEXES

ANNEXE 1

MISSION ET MANDAT DU CPM

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est l'instance consultative de la Ville de Montréal concernant le patrimoine. Constitué formellement en 2002 lors de son inscription dans la Charte de la Ville de Montréal, il a tenu sa première réunion le 12 février 2003. Il rassemble des professionnels et experts, extérieurs à la Ville, dans divers domaines du milieu patrimonial : l'architecture de paysage, l'architecture, la biologie, l'archéologie, l'histoire et le développement durable. Leur expertise et leur objectivité permettent une analyse fine de diverses facettes des projets.

Mission

La mission du CPM est de produire des avis et d'émettre des commentaires destinés au conseil municipal afin d'éclairer les élus dans leurs prises de décision sur certains projets concernant des bâtiments ou des sites patrimoniaux.

Le CPM remplit son rôle en conseillant la Ville en toute impartialité et objectivité quant aux intérêts en présence. Il apprécie et reconnaît le patrimoine comme une composante structurante de la qualité du milieu de vie, au même titre que les autres phénomènes urbains. Il place le respect des composantes patrimoniales au centre de son étude des projets. Le CPM fait également sienne l'idée d'une notion élargie du patrimoine, qui considère tant le patrimoine culturel matériel (mobilier et immobilier) et immatériel que les patrimoines paysager et naturel.

Mandat

À titre d'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine, le CPM formule des recommandations sur les projets qui lui sont soumis dans le but de bonifier la compréhension, la conservation et la mise en valeur des éléments du patrimoine. Les projets concernent en général des écoterritoires ou des bâtiments ou sites patrimoniaux dont la valeur est reconnue par la Loi sur le patrimoine culturel.

En vertu du Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement, les Arrondissements sont tenus d'informer le CPM de toute demande de permis et certificats en lien avec une intervention projetée sur un territoire ou un immeuble possédant un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Lorsque le CPM en fait la demande, le projet doit lui être présenté pour avis.

**L'année 2017 marque
la 15^e année d'existence
du Conseil du patrimoine
de Montréal.**

De plus, en vertu de son règlement modifié le 3 octobre 2016 (02-136), les projets devant obligatoirement être présentés au CPM pour avis sont :

- les modifications au Plan d'urbanisme touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale (cités, classés ou déclarés) en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- tout projet dérogatoire adopté en vertu des paragraphes 1 à 3 et 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale (cités, classés ou déclarés) en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- tout projet d'identification d'un élément du patrimoine immatériel, d'un personnage, d'un événement ou d'un lieu historique, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- tout projet de citation d'un bien patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel : immeuble et site, ainsi qu'objet ou document appartenant à la Ville de Montréal;
- tout projet de démolition de tout ou partie d'un immeuble visant une des interventions suivantes, à l'exception de celles projetées à l'égard d'une dépendance construite après 1975 :
 - la transformation ou le retrait d'une caractéristique architecturale d'un immeuble patrimonial cité, sauf si l'intervention vise à conserver l'apparence, la forme et les matériaux actuels ou lui restituer ceux d'origine;
 - la démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un immeuble situé dans un site patrimonial cité;
- tout projet de demande de désignation d'un paysage culturel patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- tout projet visant la destruction partielle ou totale d'un document ou d'un objet patrimonial cité;
- tout projet d'aménagement du domaine public situé dans des territoires reconnus pour leur valeur patrimoniale, tels qu'une place publique ou une portion significative d'une voie publique, à la demande du conseil municipal.

En outre, conformément à la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, le CPM est mis à contribution pour l'étude de tout projet proposé dans un milieu naturel situé dans un écoterritoire ou à moins de 30 mètres d'un tel milieu¹⁰.

¹⁰ La liste des écoterritoires peut être consultée en ligne sur le site de la Ville de Montréal, dans la section sur les grands parcs.

Pouvoir d'initiative

Le mandat du CPM lui permet aussi :

- de recommander au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement la réalisation d'études relatives à la protection et la mise en valeur du patrimoine;
- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Politique du patrimoine;
- d'organiser des activités de sensibilisation au patrimoine et d'élaborer des outils pédagogiques;
- de demander la réalisation et la mise à jour d'inventaires du patrimoine montréalais;
- de former des comités relativement à des questions particulières;
- de rédiger des mémoires sur des projets ou des enjeux relatifs aux patrimoines naturel et culturel.

Fonctionnement

Les projets qui ont l'obligation d'obtenir un avis du CPM lui sont présentés en réunion en présence des représentants de la Ville, des représentants externes responsables du projet et des membres et du président du CPM.

Le CPM consigne ses recommandations par rapport aux parties du projet qui lui sont présentées dans des avis. Ceux-ci peuvent être de deux types : un avis préliminaire ou un avis. Ils peuvent être favorables ou défavorables au projet, ou encore contenir des recommandations sans se positionner en faveur ou non du projet, par exemple lorsque la documentation présentée est jugée insuffisante à sa compréhension et à son analyse.

Lorsqu'il est appelé à examiner un projet à une étape préalable de son élaboration, le CPM produit un avis préliminaire, dont le contenu ne sera jamais rendu public. Il permet aux requérants de retravailler le projet et de revenir le présenter au CPM afin d'obtenir un avis.

Les avis du CPM sont officiels et rendus publics à la suite de la présentation du dossier devant le conseil d'arrondissement ou le conseil municipal. Les avis publics sont disponibles sur le site Internet du CPM.

Le CPM peut également consigner ses recommandations dans un commentaire. Cette procédure peut être utilisée si la réunion se tient exceptionnellement sans que le quorum ait été atteint, ou encore si les données fournies sont insuffisantes pour la production d'un avis. Le CPM peut aussi transmettre des commentaires aux arrondissements ou aux services centraux à propos d'interventions mineures qui ne requièrent pas de présentation en réunion. Comme l'avis préliminaire, le commentaire n'est jamais rendu public.

**Le règlement complet
du CPM peut être
consulté sur son site
Internet, dans la
section Mandat :
ville.montreal.qc.ca/cpm**

Depuis 2012, le Conseil du patrimoine se réunit parfois avec le Comité Jacques-Viger dans le cadre d'un comité mixte afin d'étudier des projets dont les enjeux relèvent de leurs expertises complémentaires en patrimoine, architecture, aménagement, design urbain, architecture de paysage et urbanisme. Ce comité paritaire est composé de trois à cinq membres de chacune d'elles, dont les présidents. L'avis du comité mixte est alors considéré comme émanant des deux instances consultatives.

Types de projets vus par chaque instance

Nature du projet	CPM	COMITÉ MIXTE
Attribution d'un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel	●	
Modification au Plan d'urbanisme visant un immeuble ou un secteur protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (cité, classé ou déclaré)		●
Projet dérogatoire (article 89 de la Charte de la Ville) visant un immeuble ou un secteur protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (cité, classé ou déclaré)		●
Projet de transformation ou de retrait d'une caractéristique architecturale d'un bâtiment patrimonial cité (sauf si l'intervention vise à conserver l'apparence, la forme et les matériaux actuels ou lui restituer ceux d'origine)	●	
Projet impliquant la démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un bâtiment situé dans un site patrimonial cité	●	

ANNEXE 2

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET COMPOSITION DU CPM

Structure organisationnelle

Le CPM relève du conseil municipal et sa gestion administrative est assurée par le Service du greffe. Durant la majeure partie de l'année 2017, la responsable politique du CPM a été Mme Manon Gauthier, conseillère de la Ville, membre du comité exécutif et responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espce pour la vie et du statut de la femme. Depuis les élections municipales du 18 novembre qui ont porté Projet Montréal à la tête de la mairie, la nouvelle responsable politique du CPM est Mme Christine Gosselin, conseillère de la Ville, membre du comité exécutif et responsable de la culture, du patrimoine et du design.

Composition du Conseil du patrimoine de Montréal

Le CPM constitue un groupe pluridisciplinaire représentatif des différentes facettes des patrimoines naturel et culturel. Il est formé de neuf membres, dont un président et deux vice-présidentes, nommés par le conseil municipal à la suite d'un appel public de candidatures et du choix du comité de sélection. Le mandat des membres est de trois ans, renouvelable une fois.

À la séance du conseil municipal du 20 février 2017, Alena Prochazka et Nicole Valois ont été nommées à la vice-présidence du CPM pour un mandat de trois ans.

Peter Jacobs a été nommé à la présidence du CPM en novembre 2016 pour un premier mandat de trois ans. Il est le quatrième président du CPM, après Louise Letocha (2002-2007), Marie Lessard (2007-2012) et Jacques Lachapelle (2012-2015).

Les membres du CPM



Peter Jacobs
Président

Architecte et architecte paysagiste, Peter Jacobs est professeur émérite à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, dont il a été le directeur de 1978 à 1984 et de 1990 à 1991. Actif tout au long de sa carrière dans plusieurs comités abordant les problématiques de l'environnement et du développement durable, il a présidé la Commission de la qualité de l'environnement Kativik de 1979 à 2017 et a été président émérite de la Commission sur la planification environnementale de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il a travaillé sur de nombreux projets de restauration et de réaménagement de grands espaces verts montréalais, dont le parc des trois sommets du mont Royal, le parc Jean-Drapeau et la place Émilie-Gamelin. Il a une longue expérience des audiences publiques au Canada, au Québec et à Montréal, portant notamment sur la conservation de la nature et les projets de développement urbain. En 2015, il a été reçu membre de l'Académie royale des arts du Canada. Peter Jacobs est membre et président du CPM depuis novembre 2016.



Alena Prochazka
Vice-présidente

Maître en architecture et docteure en études urbaines, Alena Prochazka est professeure associée à l'École de design de l'Université du Québec à Montréal et chercheuse à l'Observatoire Ivanhoé Cambridge du développement urbain et immobilier à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal. Spécialiste de la conception et de l'analyse du cadre bâti des villes, elle s'intéresse à la contribution des projets d'architecture et d'aménagement urbain à l'identité urbaine du paysage bâti, au regard du développement durable. Alena Prochazka est membre du CPM depuis 2012 et a été nommée première vice-présidente en février 2017.



Nicole Valois
Vice-présidente

Architecte paysagiste, Nicole Valois est professeure agrégée à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, où elle enseigne le projet d'espace urbain dans les ateliers, la méthodologie de projet et le patrimoine paysager. Elle est également chercheuse associée à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti. Elle y poursuit des recherches sur les valeurs patrimoniales des espaces publics de la période moderne. Nicole Valois est membre du CPM depuis 2015 et a été nommée seconde vice-présidente en février 2017.



Cécile Baird
Membre

Cécile Baird a fait ses études en histoire de l'architecture à Paris-Villemin ainsi qu'à l'Architectural Association de Londres. Architecte depuis 1990, elle a acquis de l'expérience dans plusieurs bureaux d'architectes, dont celui de Michael Graves aux États-Unis et de Melvin Charney à Montréal, avant de cofonder l'Atelier B.R.I.C. en 2001, puis son propre bureau en 2014. Elle y réalise des études patrimoniales, analyses urbaines et projets de diverses échelles visant à révéler le génie des lieux bâtis et naturels. Depuis 2008, elle donne des cours et des ateliers à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Cécile Baird est membre du CPM depuis 2015.



Anne-Marie Balac
Membre

Archéologue, Anne-Marie Balac a œuvré au sein de la fonction publique québécoise pendant 28 ans. Elle y a notamment géré des programmes d'aide financière, dont l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, assuré la programmation des interventions archéologiques sur l'île de Montréal, délivré des permis et autorisations dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel, participé aux énoncés de politiques du patrimoine et coordonné des projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine montréalais. Elle se consacre actuellement à la diffusion de l'archéologie à un plus large public sous la forme de publications et de conférences. Anne-Marie Balac est membre du CPM depuis 2015.



Georges Drolet
Membre

Architecte et historien de l'architecture, Georges Drolet a contribué, en 30 ans de pratique professionnelle, à la mise en valeur de nombreux sites et bâtiments patrimoniaux. Sa double formation l'a amené à développer des approches intégrées pour l'évaluation de bâtiments patrimoniaux, l'élaboration de lignes directrices d'intégration architecturale et la conception de nouvelles constructions en milieu historique. Associé de l'agence Architecture EVOQ, il est aussi régulièrement sollicité pour œuvrer dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle en conservation du patrimoine. Georges Drolet est membre du CPM depuis 2015.



Luce Lafontaine

Membre

Architecte, Luce Lafontaine cumule près de 30 ans d'expérience, de façon indépendante, auprès de la fonction publique ou en association avec d'autres firmes. Sa pratique est avant tout généraliste. Elle a développé une expertise particulière dans la remise aux normes de bâtiments anciens, ce qui l'a amenée à parfaire sa spécialisation en conservation et mise en valeur du patrimoine bâti. Elle travaille également à l'élaboration de termes de référence pour les études patrimoniales. À titre de membre d'associations de conservation du patrimoine, de critique ou de professeure invitée, elle a participé, comme observatrice ou analyste, à la présentation de différents projets pressentis sur le territoire de l'île de Montréal. Luce Lafontaine est membre du CPM depuis 2015.



Alain Paquette

Membre

Professeur au Département de sciences biologiques à l'UQAM, Alain Paquette s'intéresse aux infrastructures végétales et aux effets de la biodiversité sur les écosystèmes forestiers, en forêt comme en ville. Il coordonne IDENT, un réseau international d'expériences en biodiversité, dont le projet IDENT-Cité à Montréal. Ses travaux se sont classés parmi les 10 découvertes de l'année 2010 du magazine Québec Science. Alain Paquette est membre du CPM depuis 2015.



Bernard Vallée

Membre

Animateur en histoire et patrimoine, Bernard Vallée a été l'un des fondateurs du collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal (1983), un organisme de formation et d'éducation populaire proposant des circuits d'exploration de la ville portant sur l'histoire sociale et urbaine, le patrimoine matériel et immatériel, les enjeux sociaux et les défis d'aménagement. Il en a assumé la direction jusqu'en 2005, puis y a contribué en tant que formateur et responsable des programmes éducatifs. Depuis 2011, il poursuit à titre de travailleur autonome sa démarche d'éducation populaire en analyse urbaine et en mise en valeur du patrimoine avec Montréal Explorations. Bernard Vallée est membre du CPM depuis 2012.

Le personnel en soutien au CPM

Le CPM est soutenu dans l'accomplissement de son mandat par une équipe de trois personnes attirées à la permanence, qui est partagée avec le Comité Jacques-Viger. Ce personnel en soutien aux comités fait partie de l'équipe du Service du greffe.

Geneviève Gagnon, secrétaire d'unité administrative, est responsable de la planification et de la gestion des activités quotidiennes et effectue également la gestion de la documentation.

Deux professionnelles, conseillères en aménagement, font la recherche, l'analyse et la rédaction associées au mandat du CPM et le représentent au sein de divers comités et groupes de travail : Julie St-Onge, historienne formée en patrimoine, ainsi qu'Hilde Wuyts, détentrice d'une maîtrise en architecture et d'un DESS en conservation du patrimoine, qui a réintégré son poste occupé temporairement jusqu'en janvier 2017 par Alexandra Lemarcis, détentrice d'un baccalauréat en design architectural et d'une maîtrise en aménagement, option conservation.



Geneviève Gagnon

Secrétaire d'unité administrative



Julie St-Onge

Conseillère en aménagement



Hilde Wuyts

Conseillère en aménagement



Alexandra Lemarcis

Conseillère en aménagement (en remplacement)

ANNEXE 3

BILAN DES ACTIVITÉS DU CPM ET DU COMITÉ MIXTE

En 2017, le CPM a connu une hausse de ses activités pour une troisième année de suite. Il a tenu 30 réunions, parmi lesquelles 7 réunions du comité mixte. Sur l'ensemble des 269 dossiers étudiés, 12 ont fait l'objet d'une lettre ou d'un commentaire du CPM, tandis que 36 ont donné lieu à la production d'un avis : 28 du CPM et 8 conjointement avec le Comité Jacques-Viger. La liste des avis produits en 2017 peut être consultée à la page 46.

Statistiques du CPM depuis sa composition en 2002 :

281 réunions

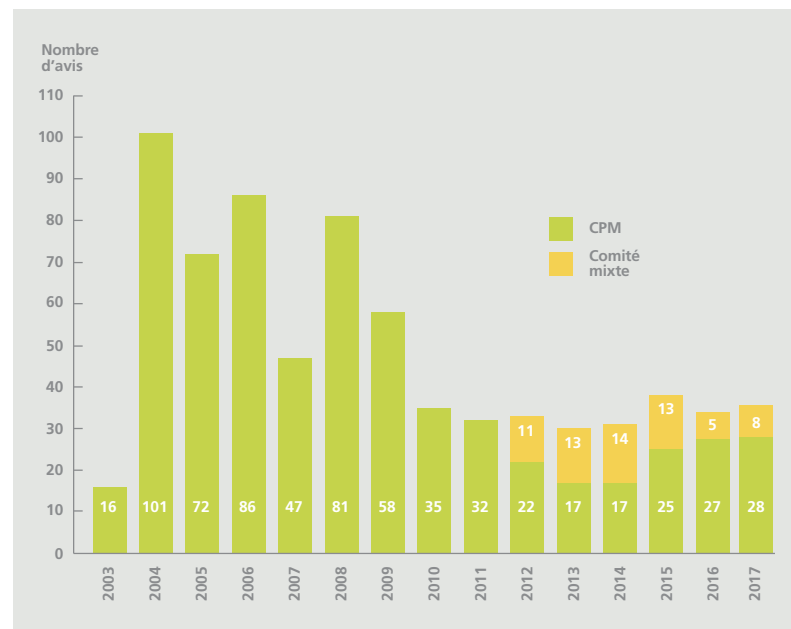
- 234 réunions du CPM
- 47 réunions du comité mixte

4 017 dossiers étudiés

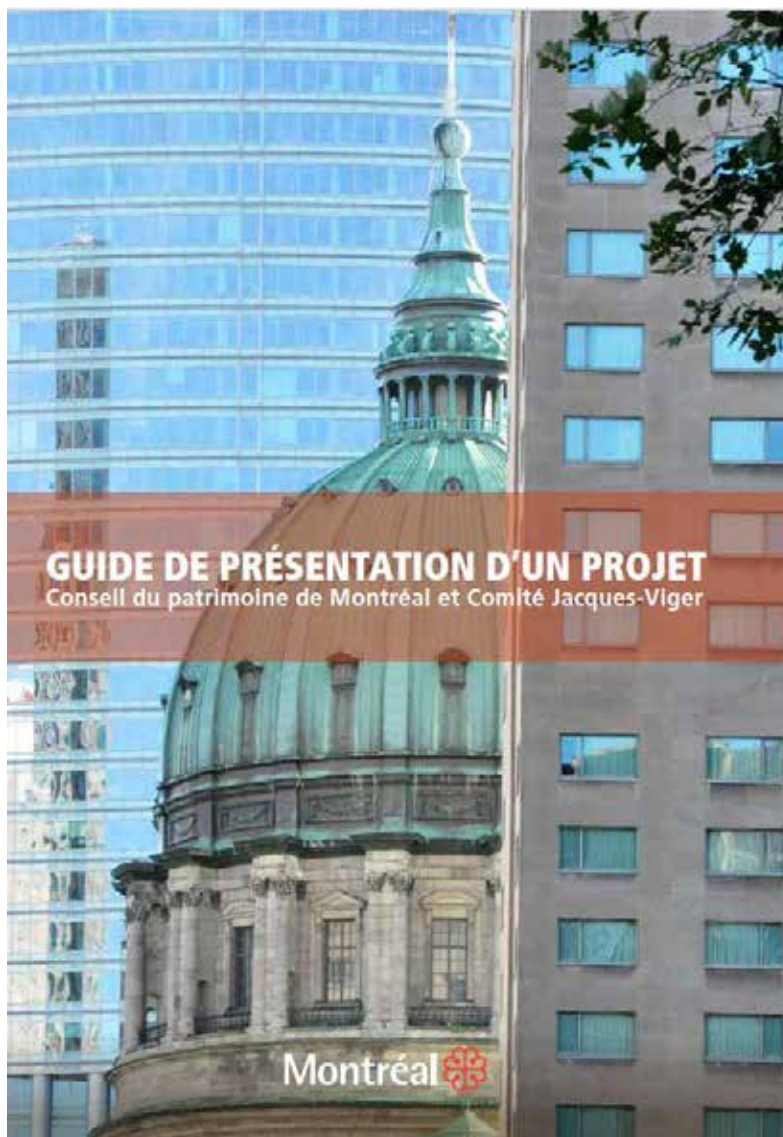
980 avis et commentaires

- 913 avis et commentaires du CPM
- 67 avis et commentaires du comité mixte

Nombre d'avis produits par le CPM et le comité mixte depuis sa composition



Développement de nouveaux outils



Produit en mai 2017, le « Guide de présentation d'un projet » est un outil pour tous les professionnels de la Ville qui souhaite inscrire un projet pour une demande d'avis au Conseil du patrimoine ou au Comité Jacques-Viger.

Dans le but de mieux informer sur son fonctionnement et d'aider les représentants de la Ville et des firmes externes à se préparer à une présentation de projet devant le Conseil du patrimoine de Montréal, celui-ci a produit, en collaboration avec le Comité Jacques-Viger, un Guide de présentation d'un projet disponible en ligne à l'adresse ville.montreal.qc.ca/cpm dans la section « À propos du conseil ». Il est destiné aux employés de la Ville et des firmes externes venant présenter un projet pour avis. Il les informe sur le rôle et le fonctionnement des deux instances, le processus de présentation d'une demande d'avis et la préparation du dossier de présentation.

Liste des avis et commentaires produits en 2017

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
Ahuntsic-Cartierville				
Institut Pacifique 2901, boulevard Gouin Est	Démolition partielle et agrandissement	Avis		Site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet
10875, rue Saint-François-d'Assise	Démolition et remplacement	Avis		Site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet
2630, boulevard Gouin Est	Agrandissement	Avis		Site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet
Lot vacant, rue du Pressoir	Nouvelle construction	Avis préliminaire		Site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet Aire de protection de la maison du Pressoir
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce				
Oratoire Saint-Joseph 3800, chemin Queen-Mary	Phases A2 et A3 du projet de réaménagement	Avis		Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal
Centre de la petite enfance du CHU Sainte-Justine	Nouvelle construction	Commentaire		Situé partiellement dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal
Collège Jean-de-Brébeuf 3200, chemin de la Côte-Sainte-Catherine	Remplacement des fenêtres	Commentaire		Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal
Collège Notre-Dame 3791, chemin Queen-Mary	Démolition d'une cheminée	Commentaire		Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal
Place de la Laurentienne de l'Université de Montréal	Réaménagement	Commentaire		Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal
LaSalle				
Ancien hôtel de ville de LaSalle 13, rue Strathyre	Démolition partielle, réhabilitation et agrandissement	Avis		Immeuble patrimonial cité
Lachine				
Maison des sœurs de Sainte-Anne de Lachine 1950, rue Provost	Conversion		Avis préliminaire	
Le Plateau-Mont-Royal				
Projet Saint-Viateur Est	Revitalisation		Avis	Aire de protection du monastère des Carmélites
5445-5455, avenue De Gaspé	Construction d'une passerelle		Avis	Aire de protection du monastère des Carmélites
Le Sud-Ouest				
Patrimoine bâti	Modification à la carte du patrimoine bâti dans le Plan d'urbanisme		Avis préliminaire	

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve				
Église Saint-Victor 2505, avenue Hector	Démolition partielle et transformation		Avis préliminaire et avis	
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles				
Parcs Saint-Joseph et du Cheval-blanc	Aménagement d'une place publique	Avis préliminaire		Site patrimonial cité du Vieux Village de Rivière-des-Prairies
Rosemont—La Petite-Patrie				
Italian Pentecostal Christian Church 8724, rue Fabre	Démolition et remplacement		Avis	
Services centraux de la Ville				
Pôle famille du parc La Fontaine	Réaménagement du secteur	Avis préliminaire		
Kiosques du lac aux Castors Parc du Mont-Royal	Aménagements paysagers	Avis préliminaire et avis		Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal
Parc Jeanne-Mance	Réaménagement des terrains de tennis	Avis		Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal
Maison du Meunier 10897, rue du Pont	Réfection	Avis préliminaire et avis		Site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet
Kiosque de perception de tennis du parc La Fontaine	Remplacement du kiosque	Avis		
Promenade Fleuve-montagne	Ajout d'interventions artistiques	Avis		Situé en partie dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal
Vespasienne du parc La Fontaine	Restauration du bâtiment	Avis		
Lac aux Castors du parc du Mont-Royal	Aménagement de quais	Commentaire		Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal
Plan d'action en patrimoine 2017-2022	Projet de Plan d'action en patrimoine	Avis préliminaire et avis		
Pierrefonds-Ouest	Projet de développement immobilier		Avis préliminaire	
Maison Thomas-Brunet 187, chemin du Cap-Saint-Jacques	Réfection	Avis		Immeuble patrimonial cité
Plan directeur du parc La Fontaine	Projet de plan directeur d'aménagement	Commentaire et avis préliminaire		
Plan directeur du parc La Fontaine	Étude de caractérisation du cadre bâti	Avis préliminaire		
Maison Mary-Dorothy-Molson 9095, boulevard Gouin Ouest	Travaux d'entretien	Commentaire		Immeuble patrimonial cité

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
Rue Peel	Travaux de réaménagement de la voirie	Avis		Situé en partie dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal et dans le site patrimonial déclaré de Montréal
Fontaine du parc La Fontaine	Réfection de la fontaine lumineuse	Avis préliminaire		
Ville-Marie				
2100-2122, rue De Bleury	Démolition et transformation	Avis		Aire de protection des façades de la rue Jeanne-Mance
Place Ville-Marie 1, place Ville-Marie	Transformation de l'esplanade	Avis préliminaire et commentaire		
Édifice Birks 1240, rue du Square-Phillips	Transformation	Avis		Aire de protection de la Maison William-Dow
Île Sainte-Hélène	Phase 1b du projet de réaménagement de la partie ouest de l'île : aménagement de la promenade riveraine haute	Avis		Site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène
3090, rue Jean-Girard 1311, avenue des Pins 3177, chemin Saint-Sulpice 1733, avenue Cedar 1291, Redpath-Crescent	Aménagements paysagers de terrains privés	Commentaire		Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal
Parc du bassin Bonsecours 400, rue de la Commune	Installation d'une grande roue	Commentaire		Site patrimonial déclaré de Montréal
Avenue des Canadiens-de-Montréal et angle des rues Peel et De la Gauchetière	Réaménagement de la voie publique	Avis		Situé en partie dans le site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada; Immeuble patrimonial classé (gare Windsor); Lieu historique national du Canada de l'Église-Anglicane-St. George

Activités de formation et de concertation

En plus de son mandat visant la production d'avis sur des projets, le CPM participe à différentes activités de représentation organisées par la Ville de Montréal, des organismes paramunicipaux, des organismes du domaine de l'aménagement ou du patrimoine ou des groupes de recherche universitaires. Au cours de la dernière année, les membres et l'équipe permanente du CPM ont été appelés à participer à différents événements pour échanger sur des enjeux patrimoniaux, renforcer les liens avec les acteurs municipaux et développer leurs connaissances.

Tables de concertation et réunions avec l'administration municipale

Le CPM a participé à sept activités liées à des tables de concertation ou à des réunions avec l'administration municipale.

La Table de concertation du Mont-Royal, mise sur pied en 2004 dans la foulée de la création de l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, regroupe plusieurs acteurs concernés par l'avenir du mont Royal. Le CPM y participe en tant qu'observateur et, à ce titre, il a assisté en 2017 à trois réunions (24 mars, 2 juin, 24 novembre). Il a aussi participé à une séance du Groupe de travail de la Table de concertation du Mont-Royal sur les projets d'aménagement du domaine public (8 novembre).

Le CPM est également membre de la Table de concertation du Vieux-Montréal, organisme créé en 1994. Il a assisté cette année à une seule réunion (27 mars).

Le président du CPM a présidé le jury de la première édition d'Opération patrimoine Montréal (27 juin), qui se veut une nouvelle mouture de l'ancienne Opération patrimoine architectural de Montréal. Cet événement vise à reconnaître et à célébrer le patrimoine qui forge l'identité montréalaise, qu'il soit matériel ou immatériel.

Le président du CPM a également participé à une réunion de travail avec la gestionnaire du projet de restauration de l'hôtel de ville (31 janvier).

Activités de représentation et de formation

La permanence et les membres du CPM participent à de nombreuses activités de représentation et de formation visant à parfaire ses connaissances du milieu patrimonial et à tisser des liens avec les acteurs concernés. Ils ont ainsi pris part à six conférences au cours de l'année : le midi-conférence sur l'ouvrage « Montréal en évolution » de à Jean-Claude-Marsan (12 janvier); la visite guidée du secteur Saint-Viateur Est et la conférence de Massimo Preite intitulée « Patrimoine industriel et paysage culturel au sein de la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO » (16 janvier); la conférence « Réussir l'habitat dense » (28 août); la conférence « Centre-ville de Montréal : tous les espoirs permis? » (11 septembre); la Journée du patrimoine olympique (29 septembre); et enfin le lancement de « L'Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse du Conseil Jeunesse de Montréal » (29 août).



Organisé par le Conseil du patrimoine religieux du Québec à l'ancienne chapelle de la Maison de la Providence sur la rue Fullum, le Forum sur le patrimoine religieux a été l'occasion pour les acteurs en ce domaine d'échanger sur le patrimoine religieux moderne et le tourisme religieux.



Érigé en 1912, l'ancien hôtel de ville de Maisonneuve reflète le désir d'aménager une cité industrielle modèle. Après l'annexion à la ville de Montréal en 1918, l'édifice a eu diverses fonctions, devenant la Maison de la culture Maisonneuve puis la Bibliothèque municipale du quartier. En 2017, il a fait l'objet d'un concours d'architecture en vue de sa rénovation et de son agrandissement. Les armoiries de l'ancienne Ville de Maisonneuve ornent toujours le parterre de l'entrée.

L'équipe du CPM a également participé à six colloques : le Symposium Montréal transitoire organisé par la Ville de Montréal en collaboration avec la firme l'Entremise (26 et 27 janvier); le colloque Le patrimoine bâti judiciaire de Montréal (19 mai); le colloque Rendez-vous Collectivités viables : planifier une croissance urbaine à faible impact climatique (25 mai); le festival Vivre le patrimoine! (18 août); le Sommet national sur le patrimoine bâti (1^{er} novembre) et le Forum sur le patrimoine religieux (2 et 3 novembre).

Enfin, la permanence du CPM a assisté aux consultations publiques menées par la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports sur le projet de Plan d'action en patrimoine (1^{er}, 4, 9 et 11 mai), dans le cadre desquelles le CPM a déposé un mémoire, ainsi qu'à la présentation publique des finalistes du Concours d'architecture pour l'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve (10 octobre), qui fut l'occasion de se familiariser avec les processus liés aux concours d'architecture organisés par la Ville.

Crédits photographiques

- Couverture **Quartier montréalais** - iStock
- p. 7 **Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation** - Julie St-Onge
- p. 9 **Plan d'action en patrimoine** - Ville de Montréal
- p. 10 **Henry Birks & Sons [entre 1870 et 1920]** - BANQ Vieux-Montréal, Collection Édouard-Zotique Massicotte, P750 MAS-5-130-c
- p. 11 **Les 2100-2114, rue De Bleury, 1912 (détails)** - Ville de Montréal
- p. 12 **Maison de type shoebox, 1925** - Musée McCord, VIEW-23305
- p. 12 **Maison de type shoebox, 2010** - Philippe Du Berger
- p. 13 **Escalier montréalais** - iStock
- p. 13 **10875, rue Saint-François-d'Assise** - Julie St-Onge
- p. 14 **Noyau villageois du Sault-au-Récollet** - Julie St-Onge
- p. 15 **Maison du Meunier, vers 1975 (détails)** - Ville de Montréal
- p. 15 **Maison du Meunier** - Julie St-Onge
- p. 16 **Église Saint-Victor** - Julie St-Onge
- p. 16 **Parc agricole du Bois-de-la-Roche** - Ville de Montréal
- p. 17 **Interventions artistiques sur la Promenade Fleuve-montagne** - Bernard Vallée
- p. 18 **Inauguration des terrains de tennis du parc Jeanne-Mance** - Archives de la Ville de Montréal
- p. 18 **Site patrimonial de l'Île-Sainte-Hélène** - Julie St-Onge
- p. 19 **Vespasienne du parc La Fontaine** - Denis Labine, Ville de Montréal
- p. 19 **Fontaine lumineuse du parc La Fontaine** - Archives de la Ville de Montréal
- p. 20 **Oratoire Saint-Joseph, vers 1967** - Armour Landry, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P97-S1-D07464
- p. 21 **Esplanade de la place Ville-Marie, 2012** - Ville de Montréal
- p. 21 **Place Simon-Valois** - Denis Labine, Ville de Montréal
- p. 23 **Paroisse du Sault-au-Récollet. Tiré de : Henry W. Hopkins, Atlas of the City and Island of Montreal, s. I., Provincial Surveying and Pub. Co., 1879, p. 104 (détail)** - Ville de Montréal
- p. 25 **Armoiries de la Ville de Montréal** - Ville de Montréal
- p. 26 **Tissage de ceinture fléchée, 1986** - Archives de la Ville de Montréal

- p. 26 ***Le Montreal Snowshoe Club sur le mont Royal*** - William Notman, Musée McCord, N-1975.2.34
- p. 26 ***Événement des Tuques bleues*** - Tzara Maud Images
- p. 27 ***Événement la Chasse-balcon, Hochelaga-Maisonneuve*** - La Chasse-balcon
- p. 27 ***Les Forges de Montréal*** - Les Forges de Montréal, Mardjane Amin
- p. 27 ***Hôpital Royal Victoria, vers 1911*** - Musée McCord, M2011.64.2.3.17-P1
- p. 29 ***Hôtel de ville de Montréal*** - Commission canadienne du tourisme
- p. 31 ***Fouilles archéologiques à la place d'Youville*** - Julie St-Onge
- p. 33 ***Vue sur Hochelaga-Maisonneuve*** - Julie St-Onge
- p. 45 ***Guide de présentation d'un projet au Conseil du patrimoine de Montréal ou au Comité Jacques-Viger*** - Ville de Montréal
- p. 50 ***Forum sur le patrimoine religieux*** - Julie St-Onge
- p. 51 ***Bibliothèque Maisonneuve*** - Julie St-Onge

